

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 22 septembre 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 3 p. (227r, 228r, 229v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 22 septembre 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/46011>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 septembre 1872](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Eugène André qu'il doit aller à Laeken et à Liège du 10 au 15 octobre 1872. Sur la gratification d'Eugène André pour l'année 1871 : il lui annonce qu'il apporte, pour la déterminer, des modifications à sa proposition du 9 mai précédent et lui propose 4 % de 42 575 F de bénéfices à Laeken, soit 1 703 F.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Voyage](#)

Lieux cités

- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Liège \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Juin 22 1788.

Cher Monsieur André

J'ose en effet aller à
Lille, mais je veux faire
connaître ce voyage avec un
autre que je vais faire à
Lyon ; je puis m'assurer
dès lors que ce sera une que
du 10 au 1^{er} juillet que le voyage
aura lieu.

Cela entendu, je vous dois
une réponse concernant notre
prolégation, réponse trop
différée jusqu'ici.

Le peu de temps que j'ai pu
consacrer à l'examen que je
vous avais promis ne m'a
pas permis de trouver une
faute dont je suis complète-
ment satisfait. La preuve
de cet échec, je crois

devoir prendre celle que vous
me proposiez par notre
lettre du 9 Mai; ou la
modifiant dans son applica-
cation.

Celle consistait à ^{nos} appliquer
ce taux pour tout sur les
bénéfices nets; mais notre
calcul de bénéfices nets
comptait encore une somme
de 16 999^{fr} pour percevoir
les intérêts à 6% du capital
utilisé à Berlin pendant
l'année s'élevant d'après nos
clippes — à fr. 419 530.
d'où il résulte que
les bénéfices nets
que nous avons avec
accrédit soit — fr. 58 876
sont réduits à — — — 43 578
à nos propos.

en conséquence de prélever
6% à votre profit sur
cette somme de francs de 595
à que produit fr. 1703
que nous pourrez porter
à notre crédit.

Je vous en comptrai les
intérêts à partie de l'arrache
dernier.

Agreez, je vous prie
mes cordiales civilités.

Georges D'Albigny